



Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la
CAGB le 22/09/211

**Séance du jeudi 15 septembre 2011
qui s'est déroulée au Grand Besançon -
La City - Salle 101**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le jeudi 15 septembre 2011 à 18h au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions décrites suivantes.

BUREAU DECISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Patrick RACINE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 30 août 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juillet 2011)

Mmes MENETRIER et POISSENOT et MM. MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les 7 demandes de garantie d'emprunt présentées en matière d'habitat, par Habitat 25 (1 demande), la Société Foncière Habitat et Humanisme (1 demande), Grand Besançon Habitat (3 demandes) et Néolia (2 demandes), pour un montant total de 5 827 244 €, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT, le SYBERT et le SMABLV pour l'achat de services postaux

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT, le SYBERT et le SMABLV pour l'achat de prestations de services postaux,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de communication, dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ R 2.1 - Projet de convention pour la création de titres combinés « Ginko/Autocité »

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de mise en œuvre d'une tarification combinée entre le Grand Besançon, Besançon Mobilités et Autocité sur le périmètre de transport du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Plans de Déplacements Entreprise (PDE) - Signature de Chartes de partenariat

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la Charte de partenariat PDE avec l'EFS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette charte de partenariat ainsi que toutes les chartes de partenariat PDE sollicitées à l'avenir par des structures localisées sur le territoire de l'Agglomération bisontine.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la SCI du Noret

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la vente d'une emprise approximative de 6 829 m² d'assiette foncière comprise dans la Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle, au profit de la SCI du Noret représentée par M. Brice URLACHER (ou toute personne habilitée à se substituer à lui), pour un montant total de 122 922 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte relatif à cette vente.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 15 septembre 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 2.1, 2.2, 3.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 22h30

Etaient présents : Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU (jusqu'au rapport 2.2), Jean-Claude ROY, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas GUILLEMET, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.2), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Annie MENETRIER (jusqu'au 1.2.1), Bernard GAVIGNET, Daniel HUOT, François LOPEZ, Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT, Bernard MOYSE, Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.2.1), Patrick RACINE

Etaient absents : Nicolas BODIN, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Jean-Pierre TAILLARD, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET, Yves GUYEN, Marcel FELT, Frank MONNEUR, Serge RUTKOWSKI

Secrétaire de séance : Patrick RACINE

Procurations de vote :

Mandants : JP. GOVIGNAUX, JP. TAILLARD, E. DUMONT, Y. GUYEN, A. MENETRIER (à partir du rapport 2.1)

Mandataires : P. CONTOZ, R. STEPOURJINE, JC. ROY, JY. PRALON, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 2.1)

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du jeudi 15 septembre 2011

Au Grand Besançon

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Bureau
Séance du jeudi 15 septembre 2011

La séance est ouverte à 18h20, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 22h30.

- : - : - : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

M. LE PRESIDENT.- J'ouvre la séance du Bureau. Le secrétaire de séance sera Patrick RACINE. Le quorum est largement atteint. Les pouvoirs reçus : E. DUMONT à JC. ROY, JP. GOVIGNAUX à P. CONTOZ, JP. TAILLARD à R. STEPOURJINE et Y. GUYEN à JY. PRALON. Voilà pour les pouvoirs. Est-ce que vous approuvez le procès-verbal de la séance du Bureau du 30 août ?

Si on fait tout ce formalisme, c'est parce que nous avons des décisions à prendre et nous devons être très « carré ».

Gaby, je te passe la parole.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Garanties d'emprunt - Compétence Habitat (juillet 2011)

M. BAULIEU.- Nous allons essayer, si vous en êtes d'accord, d'aller assez vite sur les rapports de la Commission n°01, avec un rapport 1.1.1 concernant des garanties d'emprunt en compétence Habitat. Il s'agit de 7 demandes pour un total de 5 827 000 €. Vous avez vu de quoi il retourne, avec à la fois de la rénovation et de la construction d'œuvre. Les vérifications du respect des ratios prudentiels ont été faites. S'il n'y a pas d'observations, on peut passer.

↳ R 1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT, le SYBERT et le SMABLV pour l'achat de services postaux

M. BAULIEU.- Sur le rapport 1.1.2 : Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB, le SMSCoT, le SYBERT et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome de La Vèze pour l'achat de services postaux. Il s'agit tout simplement de s'adapter au nouveau contexte du marché de La Poste. C'est la raison pour laquelle nous proposons de gérer ça en groupement de commandes avec le rôle de coordonnateur dévolu au Grand Besançon. Et, c'est précisé dans le rapport qui suit, il n'y a pas d'opportunité à le faire, en l'espèce, avec la Ville de Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi ne le fait-on pas avec la Ville ?

M. BAULIEU.- Parce qu'il n'y a rien à gagner.

M. LE PRESIDENT.- Parce qu'on a passé le même document à la Ville récemment.

M. BAULIEU.- Oui, tout à fait. La réponse est dans le rapport suivant. (Cf. Rapport n°1.1.3 - Appel d'offres relatif à l'achat de prestations de services postaux - Autorisation de lancement et de signature du marché).

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Ajustement technique suite à une procédure de recrutement

Enregistrement inaudible

M. BAULIEU présente le rapport relatif au poste de chargé de communication pour lequel il est proposé de retenir la candidature d'un agent non titulaire et de définir les conditions de son contrat. Il n'y a pas de remarque des membres du Bureau, le rapport est donc adopté à l'unanimité.

Examen de rapports des Commissions n°01, n°07, n°08 et n°09 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.
--

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

↳ R 2.1 - Projet de convention pour la création de titres combinés « Ginko/Autocité »

M. ROY.- Le rapport 2.1, c'est la création de titres combinés « Ginko/Autocité ». Le présent rapport vous propose la passation d'une convention de 3 ans entre le Grand Besançon, Besançon Mobilités et Autocité pour mettre en œuvre une tarification multimodale combinée entre des abonnements annuels du réseau Ginko (Sésame, Campus, Or) et Autocité. Les abonnements combinés seront donc composés d'un abonnement Ginko annuel auquel l'utilisateur devra ajouter 50 € pour bénéficier également de l'abonnement Autocité. Les perspectives d'évolution vous sont présentées à la page 107. Elles sont intéressantes et c'est, de mon point de vue, un bon rapport.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Vous êtes d'accord ?

↳ R 2.2 - Plans de Déplacements Entreprise (PDE) - Signature de Chartes de partenariat

M. ROY.- Le rapport 2.2, c'est toujours dans le même courant, c'est-à-dire d'attirer de nouvelles populations vers d'autres modes que la voiture pour leurs déplacements domicile/travail. Il vous est proposé, alors qu'on a déjà 15 entreprises et administrations qui ont entamé la démarche PDE, de proposer la mise en place de Chartes de partenariat avec les entreprises qui désirent être accompagnées par la Communauté d'Agglomération. C'est déjà le cas avec La Poste et la Caisse d'Épargne puisque nous avons signé des Chartes en 2009 et 2010. Aujourd'hui c'est l'Établissement Français du Sang, qui a un effectif total de 270 salariés, qui va signer avec nous une Charte de partenariat. Les actions qu'elle a développées depuis 1 an sont, de mon point de vue, probantes, c'est à la page 118, vous voyez, c'est notamment la ligne 58 qui vient de Franois et qui dessert la halte ferroviaire depuis le 5 septembre, c'est la pratique de covoiturage qui a été multipliée par 6 depuis la mise en place du PDE, passant de 5 covoitureurs à plus d'une trentaine, et puis les déplacements en vélo qui ont été multipliés par 2, et même par 3 en période estivale.

M. REYLE.- Comment fait-on ces comptes ?

M. ROY.- Il y a un chargé de mission à l'Etablissement Français du Sang, qui fait le travail avec le Directeur, et qui a établi un Comité de suivi.

M. LE PRESIDENT.- Bien.

Examen de rapports de la Commission n°02 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Zone d'Activité Economique du Noret à Mamirolle - Vente d'assiette foncière à la SCI du Noret

Enregistrement inaudible

M. MARTIN présente le rapport pour lequel il est proposé la vente d'une emprise approximative de 68,29 ares pour permettre l'implantation de la SCI du Noret sur la Zone d'activité d'intérêt communautaire du Noret.

Le montant de la vente de l'assiette génère une recette prévisionnelle de 122 922 € HT pour l'EPCI, soit 18 € HT/m².

M. le Président de faire remarquer que le Grand Besançon n'a jamais réactualisé le prix du terrain, et que malgré la présence de la zone d'Etalans évoquée par M. MARTIN pour justifier ce prix de vente, il ne faut pas perdre de vue que c'est la collectivité qui paie la différence.

Cette remarque entendue, le Bureau adopte ce rapport à l'unanimité.

**Examen de rapports des Commissions n°03, n°04 et n°05
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.**